



Référence : ICC-ASP/OS/5/26

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments à la Mission Permanenteauprès des Nations Unies et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/5/S/04 du 6 février 2006, a l'honneur de demander que les noms des représentants désignés par les États observateurs, ainsi que des suppléants et des conseillers qui les accompagnent, pour la cinquième session de l'Assemblée, prévue à La Haye (Pays-Bas) du 23 novembre au 1er décembre 2006, soient soumis avec les noms de ceux qui assisteront à la reprise de la cinquième session, prévue à New York du 29 au 31 janvier 2007. Les travaux de l'Assemblée en seront facilités.

La communication adressée par l'État observateur devrait, de préférence, mentionner le nom du représentant de l'État observateur, ainsi que les noms des suppléants et conseillers, tant pour la cinquième session que pour la reprise de la cinquième session.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties note que si le représentant d'un État assistant à la reprise de la cinquième session à New York n'est pas celui qui assiste à la cinquième session à La Haye, une autre communication devra être adressée pour la reprise de la cinquième session.

Le représentant de cet État devra communiquer par écrit les noms des suppléants et conseillers en question au Secrétariat de l'Assemblée.

Les communications sont à envoyer au Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, bureau C-0690, Maanweg 174, 2516 AB, La Haye (Pays-Bas). Des copies des communications peuvent aussi être adressées par télécopie (n° 31-70-515-5476) ou par courriel (asp@asp.icc-cpi.int). À compter du 19 janvier 2007, la version originale des communications pour la reprise de la cinquième session ne doit plus être envoyée à La Haye, mais remise directement au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au début de la reprise de la cinquième session à New York.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties demande que le formulaire d'inscription ci-joint soit soumis aussi rapidement que possible, afin d'accélérer la délivrance des badges d'identification en vue de la cinquième session à La Haye ainsi que l'établissement de la liste des participants à la cinquième session et à la reprise de la cinquième session.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties rappelle qu'une carte d'identité ONU est requise pour accéder aux locaux de l'Organisation des Nations Unies durant la reprise de la cinquième session. Les représentants qui ne sont pas en possession d'une carte d'identité ONU en cours de validité devront prendre contact avec leur Mission à New York.

Pièces jointes

Une lettre signée du responsable de l'administration ou du chef de la Chancellerie indiquant les noms des participants, ainsi que le formulaire SG.6 dûment complété, doivent être envoyés au chef du protocole de l'Organisation des Nations Unies. Une fois ces formulaires approuvés par le Service du protocole, les missions permanentes sont priées de les remettre aux représentants, qui les soumettront au bureau délivrant les cartes d'identité.

Des informations complémentaires concernant l'inscription pour la cinquième session et la reprise de la cinquième session peuvent être obtenues sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 3 octobre 2006